



BNP PARIBAS
PUBLIC SECTOR SCF

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTES SEMESTRIELS CLOS AU
30 JUIN 2020

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 24.040.000 euros

Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris

433 932 811 RCS Paris

Avertissement

Les états financiers présentés en annexe du rapport ne sont ni certifiés, par les commissaires aux comptes (Deloitte & Associés et Pricewaterhousecoopers Audit) ni approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

The financial statements appended to this report are neither audited by auditors (Deloitte & Associés and Pricewaterhousecoopers Audit) nor approved by the shareholders' general meeting.

Diffusion de l'information

Les rapports et le prospectus d'émission de BNP Paribas Public Sector SCF sont disponibles sur le site Internet suivant, dès leur approbation par les organes sociaux de la société :

<https://invest.bnpparibas.com/en/debts/bnp-paribas-public-sector-scf/regulatory-reports-base-prospectus-public-sector-scf>

SOMMAIRE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTES SEMESTRIELS CLOS AU 30 JUIN 2020

GLOSSAIRE	4
SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE	6
I - PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF	6
II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU TRIMESTRE ECOULE.....	7
III - PERSPECTIVES D'AVENIR.....	10
IV - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DU SEMESTRE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI	11
V - FILIALES ET PARTICIPATIONS	11
VI - PARTICIPATIONS CROISEES	11
VII - DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	11
VIII - DETENTION DU CAPITAL	11
RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT	13
I – BILAN AU 30 JUIN 2020	13
A) <i>ACTIF</i>	13
B) <i>PASSIF</i>	14
C) <i>RESULTATS</i>	14
II - SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS	15
III - ENDETTEMENT.....	16
DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES	17
I - RISQUE DE CREDIT	17
II - RISQUE DE TAUX, DE CHANGE ET RISQUE DE MARCHE	19
III - RISQUE DE LIQUIDITE.....	20
IV - RISQUE OPERATIONNEL	21
V - RISQUE JURIDIQUE	22
VI - CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE, RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET STRATEGIE BAS-CARBONE	23
ETATS FINANCIERS	24

GLOSSAIRE

ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
ALM	<i>Assets and Liabilities Management</i>
ANC	Autorité des Normes Comptables
BRRD	Directive sur le redressement et la résolution des crises bancaires n°2014/59/UE du 15 mai 2014 telle qu'amendée par la Directive n° 2019/879/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019
<i>Cash collateral</i>	Garantie en espèces - forme de rehaussement de crédit impliquant le maintien d'un fonds de réserve qui peut être ponctionné en cas de pertes liées aux crédits et subséquemment de recours des investisseurs
CRBF	Comité de la Réglementation Bancaire et Financière
CRD	<i>Capital Requirements Directive</i> n°2013/36/UE du 26 juin 2013 telle que modifiée par la Directive n°2019/878/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019
ECBC	<i>European Covered Bond Council</i>
FACT	<i>Finance Accounting Control Tool</i> - processus de certification interne des données comptables produites trimestriellement par chaque entité
FDG	Finance Développement Groupe
Fixing	Technique de calcul du cours d'équilibre d'un titre financier, obtenu en confrontant les ordres de transaction inscrits au carnet d'ordre.
<i>Hedging Strategy</i>	Stratégie de couverture du risque de taux
IFRS	<i>International Financial Reporting Standards</i> (Normes internationales d'information financière)
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LCR	<i>Liquidity Coverage Ratio</i> Cette norme vise à faire en sorte qu'une banque dispose d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (<i>HQLA, high quality liquid assets</i>) non grevés, sous forme d'encaisse ou d'autres actifs pouvant être convertis en liquidités sur des marchés privés sans perdre – ou en perdant très peu – de leur valeur pour couvrir ses besoins de liquidité, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires
MIF	Directive sur les Marchés d'Instruments Financiers
MTN	<i>Medium Term Notes</i>
NSFR	<i>Net Stable Funding Ratio</i> Le NSFR correspond au montant du financement stable disponible rapporté à celui du financement stable exigé. Ce ratio devrait, en permanence, être au moins égal à 100 %. Le « financement stable disponible » désigne la part des fonds propres et des passifs censée être fiable à l'horizon temporel pris en compte aux fins du NSFR, à savoir jusqu'à 1 an. Le montant du « financement stable exigé » d'un établissement est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs qu'il détient et de celles de ses positions de hors-bilan
OPC	<i>Operational Permanent Control</i> - contrôle permanent de niveau 1

OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières. Terme générique désignant les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les fonds communs de placement (FCP), ayant pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières
ORC	<i>Operational Risk & Control</i> - contrôle permanent de niveau 2
PNB	Produit Net Bancaire - calculé comme la différence entre les produits et les charges principalement d'intérêt et de commission. Il mesure la création de richesse des banques et peut en cela être rapproché de la valeur ajoutée dégagée par les entreprises non financières
Résultat net part du Groupe	Correspond au résultat net du Groupe après impôt et prise en compte de la part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales
Swaps de couverture	Contrat bilatéral dans lequel les parties s'accordent pour échanger des flux d'intérêts fixes contre des flux variables
SURFI	Système Unifié de Reporting Financier

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

I - PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

BNP Paribas Public Sector SCF (la « **Société** ») a été créée pour contribuer à accroître la base de financements à moyen et long terme du groupe BNP Paribas et faire face ainsi aux besoins créés par son développement. En effet, dans un contexte de marché particulièrement difficile en 2008-2009, la Direction Générale de BNP Paribas a souhaité accroître la diversité des sources de financement du groupe, en particulier en recourant à des sources de financement sécurisées.

C'est dans ce contexte que BNP Paribas a souhaité promouvoir un projet permettant de créer à son bénéfice les conditions d'un refinancement favorable de ses expositions sur des personnes publiques. Il est apparu que la mise en place d'une société de crédit foncier régie par les articles L. 513-2 et suivants du Code monétaire et financier permettait de répondre au mieux à cet objectif, l'émission d'obligations AA/AAA par une société de crédit foncier permettant au Groupe d'étendre sa base d'investisseurs à un coût maîtrisé.

La création de cette société de crédit foncier avait pour objet de refinancer uniquement les expositions du groupe BNP Paribas sur les personnes publiques tandis que BNP Paribas Home Loan SFH continuait à refinancer des prêts immobiliers. L'objectif était de donner au groupe la capacité de réduire significativement ses coûts de financement et de s'assurer, en conséquence:

- (a) généralement, d'une meilleure compétitivité sur le marché du financement du secteur public ;
et
- (b) spécifiquement, du maintien de sa compétitivité dans le secteur des financements des crédits exports et aéronautiques dont il est l'un des acteurs de tout premier plan au niveau mondial mais qui fait l'objet d'une concurrence très importante.

Cette société de crédit foncier, dénommée « BNP Paribas Public Sector SCF », a été agréée en qualité de société financière. Elle est soumise aux dispositions législatives et réglementaires régissant les sociétés de crédit foncier, et a pour activité exclusive le refinancement des expositions sur des personnes publiques de sociétés du groupe BNP Paribas, par voie d'émission d'obligations foncières réalisées dans le cadre d'un programme MTN (moyen long terme) d'un montant maximum de 15 milliards d'euros.

La Société a été mise en place en tant que société de crédit foncier par la transformation de la société Bergère Participation 4, créée en 2001 dans le périmètre du groupe.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU TRIMESTRE ECOULE

1. Approbation des résultats de l'exercice 2019 :

L'assemblée générale annuelle du 28 avril 2020 a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019, lesdits comptes faisant apparaître un déficit d'un montant de – 9 967 224 euros.

Les principaux postes du compte de résultat sont constitués :

- de produits d'intérêts liés aux créances commerciales qui s'élèvent à 6 266 033 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- des charges d'intérêts liés au coût de refinancement de ces créances pour – 3 097 636 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- de charges d'intérêts liées aux créances de la clientèle financière pour un montant de - 407 094 euros en raison de la reprise du lissage des surcotes décotes des dossiers remboursés.
- du netting des intérêts sur emprunts et prêts pour un montant de – 257 529 euros.
- de la rémunération des dettes subordonnées qui s'élève à – 74 981 euros.
- des produits et charges d'intérêts liés aux comptes ordinaires pour respectivement 219 179 euros et – 327 682 euros (taux négatif).
- Des intérêts négatifs sur garantie espèce pour -1 470 euros.
- des charges sur titres de placement pour – 10 887 312 euros après prise en compte des swaps de couverture et étalement des primes d'émission.
- des produits sur opérations sur titres liées à l'étalement des soultes sur titres pour 8 618 325 euros.
- Dotation provision sur titre de placement de l'année 2019 pour – 139 098 euros.
- de pertes sur opérations de change et d'arbitrage pour – 119 992 euros.
- de charges diverses d'exploitation bancaire pour – 436 euros.
- Autres charges diverses d'exploitation de – 244 707 euros au Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2019.
- d'une charge d'impôts différés pour – 9 534 474 euros.
- Une charge d'impôt de – 8 329 euros.

Le résultat au 31 décembre 2019 tient également compte des éléments suivants :

- Il a été prévu dans les conventions conclues entre BNP Paribas Public Sector SCF et BNP Paribas que cette dernière payera « une commission de mise à jour des financements ». Celle-ci représente 1200 000 euros au 31 décembre 2019, en contrepartie la société a enregistré des charges de commission pour un montant de - 540 850 euros, dont -324 822 euros correspondant au lissage de commissions de placement et - 216 028 euros d'autres commissions.
- Le montant des frais généraux est de - 426 078 euros.
- Le montant des impôts et taxes se monte à - 203 094 euros.

2. Affectation du résultat de l'exercice 2019 :

Le déficit s'inscrivant à - 9 967 224,34 euros, il a été proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat en report à nouveau pour le porter à - 9 955 611,58 euros comme suit :

Déficit de l'exercice	- 9 967 224,34 euros
Report à nouveau antérieur	11 612,76 euros
Total	▪ 9 955 611,58 euros
Dotation à la réserve légale	0 euros
Dividende	0 euros
Report à nouveau	▪ 9 955 611,58 euros
Total	- 9 955 611,58 euros

3. Emissions et remboursement d'émissions au cours du premier semestre :

Au cours du premier semestre 2020, BNP Paribas Public Sector SCF n'a pas émis d'obligations foncières.

Le conseil d'administration réuni le 25 juin 2020 a décidé, dans la mesure où la Société n'envisageait pas de réaliser de nouvelles émissions d'obligations foncières, de ne pas voter de programme d'émission pour le troisième trimestre 2020.

Une obligation de 1 milliard d'euros est arrivée à maturité le 26 février 2020.

Cette dernière a été remboursée partiellement par la trésorerie disponible de la Société. Pour en refinancer le solde, une avance de BNP Paribas SA (dite « *avance d'encaissement finale* ») de 935 millions d'euros a été mise en place en faveur de la Société le 25 février 2020. Sa documentation juridique prévoit que le remboursement de cette avance soit assuré par les remboursements de principal des créances éligibles détenues par la Société.

4. Cessions d'actifs à la Société :

BNP Paribas Public Sector SCF n'a pas acquis d'exposition auprès de BNP Paribas durant le semestre. Aucun prêt relais n'a été conclu entre BNP Paribas et BNP Paribas Public Sector SCF au cours de cette période.

Au 30 juin 2020, le pool d'actifs éligibles représentait, en valeur nominale 703.826.887 d'euros équivalents, se décomposant comme suit :

- 318.826.713 euros équivalents pour les créances,
- 385.000.000 d'euros pour les titres, et
- 174 euros de liquidités déposées temporairement auprès de la Banque de France et représentant à ce titre une exposition publique.

5. Changement de Commissaire aux Comptes :

L'Assemblée Générale de la Société du 28 avril 2020 a décidé, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et des recommandations formulées par le Conseil dans le cadre de ses missions d'audit, de renouveler le mandat du cabinet PricewaterhouseCoopers, situé au 63, rue de Villiers, 92 208 Neuilly sur Seine cedex en qualité de Commissaires aux comptes titulaires, représenté par Monsieur Ridha BEN CHAMEK. La durée des fonctions du cabinet PricewaterhouseCoopers expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, en 2027.

En application de l'article L 823-1 du Code de commerce tel que modifié par la loi du 9 décembre 2016 dite Sapin 2, la Société n'est plus tenue de désigner de commissaires aux comptes suppléants lorsque le commissaire aux comptes titulaire est une personne morale. Par conséquent, il est proposé de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant au cabinet PricewaterhouseCoopers dans le cadre du renouvellement du mandat de ce dernier.

6. Départ - renouvellement d'administrateurs :

L'assemblée générale en date du 28 avril 2020 a renouvelé les mandats d'administrateurs de Madame Valérie Brunerie et Madame Véronique Floxoli.

Madame Sonia Dolla a été remplacée par Madame Catherine Dedicker.

Monsieur Jean-Gil Saby dont le mandat arrivait à échéance n'a pas été renouvelé dans ses fonctions.

7. Mise à jour annuelle du Programme :

La Société n'a procédé à aucune mise à jour de la documentation du programme d'émission au cours du premier semestre 2020.

8. Transparence :

Durant le semestre, la Société a publié le rapport trimestriel sur la qualité des actifs établis sur la base des données disponibles à la clôture de l'exercice 2019 et au 31 mars 2020, en application de l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations concernant la qualité des actifs financés, et en application de l'article 13 bis du règlement no 99-10 du 9 juillet 1999.

Ce rapport a été publié au BALO et sur le site Internet <https://invest.bnpparibas.com>, en suivant l'arborescence : <https://invest.bnpparibas.com/en/debts/bnp-paribas-public-sector-scf/regulatory-reports-base-prospectus-public-sector-scf>

Cette information a également été transmise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

La Société a également transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution la déclaration trimestrielle accompagnée des états « Eléments de calcul du ratio de couverture et de contrôle des limites », « Eléments de calcul de la couverture des besoins de trésorerie mentionnée à l'article R.

513-7 du Code monétaire et financier », « Eléments de calcul de l'écart des durées de vie moyenne entre actifs et passifs » et « Plan de couverture des ressources privilégiées et éléments de calcul du niveau de couverture des ressources privilégiées ».

Par conséquent, en aout 2020, BNP Paribas Public Sector SCF a remis à l'ACPR une déclaration trimestrielle attestant au 30 juin 2020 que :

- le ratio de couverture est de 5 508%,
- les besoins de trésorerie à 180 jours sont couverts,
- l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs éligibles considérés à concurrence du montant minimal nécessaire pour satisfaire le ratio de couverture et les passifs privilégiée est inférieur à 18 mois,
- l'estimation de couverture des ressources privilégiées jusqu'à leur échéance au regard du gisement d'actifs éligibles a été effectuée par la Société. La couverture des ressources privilégiées est assurée jusqu'à leurs échéances.

Ces données ont fait l'objet d'attestations du contrôleur spécifique.

BNP Paribas Public Sector SCF a, par ailleurs, adhéré au label européen de qualité du European Covered Bonds Council (ECBC) qui a pour objectif de promouvoir la transparence sur ce type de produit. Cette adhésion se traduit par la publication, au minimum tous les trois mois, d'un reporting selon un format préétabli. BNP Paribas Public Sector SCF s'est ainsi engagé à publier trimestriellement le reporting ECBC sur le site investisseur du groupe BNP Paribas :

<https://invest.bnpparibas.com/en/debts/bnp-paribas-public-sector-scf/french-covered-bond-label-reports-public-sector-scf>

III - PERSPECTIVES D'AVENIR

Suite à l'arrivée à échéance de la dernière obligation foncière le 26 février 2020, la Société a initié un processus de retrait d'agrément en tant qu'établissement de crédit spécialisé auprès de l'ACPR.

IV - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DU SEMESTRE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI

1. Départ – renouvellement d’administrateurs :

Aucun départ d’administrateur n’est intervenu depuis le 30 juin 2020.
BNP Paribas en tant qu’administrateur personne morale a été renouvelé lors de l’assemblée générale du 16 juillet 2020.

2. Nouvelles émissions :

Aucune nouvelle émission n’a été réalisée depuis le 30 juin 2020.

3. Initiation du processus de demande de retrait d’agrément :

Un processus de demande de retrait d’agrément en tant qu’établissement de crédit spécialisé a été initié suite à l’arrivée à échéance de la dernière obligation en février 2020.

V - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à nos statuts, la Société n’a pas de filiale et ne détient de participation dans aucune autre société.

VI - PARTICIPATIONS CROISEES

Conformément à nos statuts, la Société ne détient aucune participation croisée et nous vous informons que la Société n’a pas eu à procéder à des aliénations d’actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par l’article L. 233-29 du Code de commerce.

Nous n'avons relevé durant le premier semestre 2020 aucune opération donnant lieu à application des dispositions des articles L. 233-6 et suivants du Code de commerce.

VII - DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l’article L.225-100, alinéa 7 du Code de commerce, nous vous informons n’avoir relevé, au 30 juin 2020, aucune délégation en cours de validité accordée par l’assemblée générale au Conseil d’administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

VIII - DETENTION DU CAPITAL

Nous vous rappelons que le principal actionnaire de la Société est BNP Paribas qui détient 99,99 % du capital.

Dans la mesure où la Société ne possède pas de salarié, il n'existe aucune participation salariale au capital et conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les actions détenues au 30 juin 2020 par le personnel de la Société, et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, représentent de ce fait moins de 3% du capital.

Au 30 juin 2020, l'actionnariat est constitué comme suit :

BNP PARIBAS 662 042 449 RCS Paris Société anonyme au capital de 2.497.718.772 euros Siège social : 16, boulevard des Italiens 75009 Paris Détient 2 403 999 actions	ANTIN PARTICIPATION 5 433 891 678 RCS Paris Société par Actions Simplifiée au capital de 170 042 391 euros Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris Détient 1 action
---	---

RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

Conformément aux dispositions du Code de commerce (article L. 225-100), il doit être procédé à l'analyse des résultats, de la situation financière et de l'endettement de la Société au 30 juin 2020.

I – BILAN AU 30 JUIN 2020

A) ACTIF

Les comptes courants domiciliés à l'Agence des banques présentent un solde de 10 508 203 euros à l'actif au 30 juin 2020. Les créances vis-à-vis de BNP Paribas S.A. liées au paiement des sommes dues au titre des prêts représentent 12 319 949 euros. A noter que le compte courant y compris le compte d'avance en USD présente un solde créditeur de 442 692 au passif.

Les expositions sur personnes publiques représentent 714 115 366 euros à la fin du premier semestre 2020. Elles se décomposent ainsi :

- Les créances clientèles y compris les intérêts courus pour 322 768 377 euros
- Le compte domicilié à la Banque de France pour un solde de 15 euros.
- Les obligations et autres titres à revenu fixe pour 391 346 974 euros qui correspondent à 8 titres pour un montant net de 387 402 588 euros et leurs créances rattachées pour 3 944 386 euros.

Le dépôt à terme représente 24 000 000 euros. Les créances rattachées adossées à ce dépôt ont été reclassées au passif en raison des taux négatifs. Par ailleurs, pour les mêmes raisons, les dettes rattachées sur emprunt ont été reclassés à l'actif du bilan pour un montant de 31 392 euros. Les postes relatifs aux autres actifs pour un montant de 448 253 euros correspondent aux créances sur l'état Français pour 19 525 euros ainsi qu'à la créance correspondant au dépôt de garantie en espèces versée au Fonds de Garantie Des Dépôts et de Résolution relatif au Fonds de résolution unique pour 428 728 euros.

Les comptes de régularisation comprennent les éléments ci-après :

- Les produits à recevoir d'un montant de 1 055 410 euros représentent :
 - le « netting » des intérêts sur swaps à recevoir/à payer au 30 juin 2020 pour 455 410 euros ; et
 - la provision sur la commission de mise à jour de financements pour 600 000 euros
- Les charges constatées d'avance d'un montant de 1 257 892 euros représentent principalement la partie non courue, au 30 juin 2020, des soultes liées aux swaps de micro couverture. Elles sont lissées sur la durée de vie respective des swaps correspondants.
- Le compte d'ajustement de devises d'un montant de 835 585 euros représente le résultat latent de la réévaluation des swaps de devises au 30 juin 2020.

B) PASSIF

Les dettes envers les établissements de crédit sont représentées essentiellement par une avance d'encaissement de 730 035 430 euros auprès de BNP Paribas. Les dettes rattachées mis au passif représentent les intérêts sur prêt pour 9 669 euros (intérêts négatifs).

Au 30/06/2020, il y a 2144 euros de provision sur les intérêts négatifs sur la garantie espèce du Conseil de Résolution Unique.

Les comptes de régularisation au passif comprennent les éléments suivants :

- Les charges à payer d'un montant de 5 379 062 euros représentent essentiellement les intérêts à payer sur swaps de devises pour 327 942 euros, swaps de taux pour 4 799 117 euros, et les factures non reçues au 30 juin 2020 pour 228 045 euros.
- Les produits constatés d'avance d'un montant de 8 726 402 euros représentent essentiellement la partie non courue des soultes de swap en devises au 30 juin 2020. Elles sont lissées sur la durée de vie respective des swaps correspondants.

Le poste créditeur divers, comprend l'impôt différé et l'Impôts sur les sociétés pour un montant de 2 628 008 euros.

Le capital social de la Société demeure à 24 040 000 euros.

La réserve légale s'élève à 2 322 537 euros au 30 juin 2020.

Le report à nouveau s'élève à – 9 955 611 612 euros.

Le résultat au 30 juin 2020 est de 941 718 euros.

C) RESULTATS

Le résultat au 30 juin 2020 fait ressortir un bénéfice 941 718 euros.

Les principaux postes du compte de résultat sont constitués :

- de produits d'intérêts liés aux créances commerciales qui s'élèvent à 1 641 587 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- des charges d'intérêts liés au coût de refinancement de ces créances pour – 378 540 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- de charges d'intérêts liées aux créances de la clientèle financière pour un montant de - 24 725 euros en raison de la reprise du lissage des surcotes décotes des dossiers remboursés.
- du netting des intérêts sur emprunts et prêts pour un montant de 552 741 euros.

- des produits et charges d'intérêts liés aux comptes ordinaires pour respectivement 867 euros et – 150 759 euros (taux négatif).
- Des intérêts négatifs sur garantie espèce pour -2 200 euros.
- des charges sur titres de placement pour – 5 221 841 euros après prise en compte des swaps de couverture et de la plus-value de cession.
- des produits sur opérations sur titres liées à l'étalement des soultes sur titres pour 4 101 826 euros.
- Du net des dotations et reprises de provisions pour titre de placement pour 134 516 euros.
- de pertes sur opérations de change et d'arbitrage pour – 12 625 euros.
- de charges diverses d'exploitation bancaire pour – 220 euros.
- Autres charges diverses d'exploitation de – 238 354 euros au Fonds de Résolution Unique au 30 juin 2020.
- D'un produit d'impôts différés pour 190 939 euros.
- D'un impôt courant pour -48 819 euros.

Le résultat au 30 juin 2020 tient également compte des éléments suivants :

- Il a été prévu dans les conventions conclues entre BNP Paribas Public Sector SCF et BNP Paribas que cette dernière payera « une commission de mise à jour des financements ». Celle-ci représente 600 000 euros au 30 juin 2020, en contrepartie la société a enregistré des charges de commission pour un montant de - 97 563 euros.
- Le montant des frais généraux est de – 286 052 euros.
- Le montant des impôts et taxes se monte à 180 940 euros. (dont 192 978 de reprise de provision C3S de 2019)

II - SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS

Au 30 juin 2020, les fonds propres de la société, y compris le résultat s'établissent à 17 348 643 euros.

Pour mémoire, à compter de mai 2009, sur demande de BNP Paribas, BNP Paribas Public Sector SCF a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution l'exemption de surveillance prudentielle sur base individuelle en application de l'article 4.1 du règlement n° 2000-03 de l'ancien Comité de la réglementation bancaire et financière. Ainsi, BNP Paribas Public Sector SCF se trouve dans le périmètre de consolidation prudentielle de BNP Paribas

Il convient également de rappeler que dans ce cadre et sans remettre en cause l'exemption dont bénéficie à ce jour BNP Paribas Public Sector SCF au titre des dispositions de l'article 4.1 du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation bancaire et financière, en application des dispositions de l'article L. 612-24 du Code monétaire et financier, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a demandé, depuis le 30 juin 2011 à notre Société de transmettre à son Secrétariat de Général pour information les états réglementaires relatifs au calcul du ratios de solvabilité et au contrôle des grands risques.

III - ENDETTEMENT

Nous rappelons que la capacité d'endettement de la Société est statutairement limitée: elle ne peut s'endetter globalement que sous forme d'obligations foncières, d'emprunts bénéficiant du privilège légal et d'emprunts subordonnés et d'emprunts relais. Ces derniers ont pour objet de financer l'acquisition de créances dans l'attente d'une nouvelle émission et sont remboursés grâce au produit des émissions. En outre, ses statuts nous contraignent d'imposer des clauses de « limitation du droit au recours » à toutes nos contreparties.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt de BNP Paribas Public Sector SCF est tributaire du respect des ratios prudentiels imposés par la réglementation en vigueur.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

I - RISQUE DE CREDIT

Les facteurs de risques donnés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. La plupart de ces facteurs sont liés à des événements qui peuvent ou non se produire. BNP Paribas Public Sector SCF n'est pas en mesure d'exprimer un avis sur la probabilité de survenance de ces événements.

✦ Ratio de couverture

BNP Paribas Public Sector SCF respectera les règles de surdimensionnement prévues par l'article L. 513-12 du Code monétaire et financier et l'article 6 du Règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière (« CRBF ») n°99-10 du 9 juillet 1999 relatif aux sociétés de crédit foncier modifié (le « Règlement n°99-10 »), en application desquelles un ratio de couverture des ressources privilégiées par les éléments supérieurs à 105% doit être maintenu comme étant, dans les conditions suivantes :

- Le dénominateur de ce ratio de couverture est constitué par les Obligations Foncières ainsi que toutes les autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du Code monétaire et financier, y compris les dettes rattachées à ces éléments et les dettes résultant des frais annexes mentionnés au troisième alinéa du même article, les sommes dues, le cas échéant, au titre du contrat de gestion ou de recouvrement prévu à l'article L. 513-15 du même code ;
- Le numérateur du ratio est constitué par l'ensemble des éléments d'actif (à savoir les expositions sur personnes publiques acquises par la Société en garantie de prêts à -terme ou par cession vente ou par tous autres modes prévus) qui seront affectés des pondérations suivantes :
 - 0%, 50% ou 100% pour les prêts cautionnés et les parts ou titres émis par des organismes de titrisation selon les conditions de notation fixées en annexe du Règlement CRBF n°99-10 ;
 - 0% pour les éléments qui sont déduits des fonds propres conformément au Règlement CRBF n°90-02 du 23 février 1990 relatif aux fonds propres modifié (le « **Règlement n°90-02** ») ;
 - 50% pour les immobilisations résultant de l'acquisition des immeubles au titre de la mise en jeu d'une garantie ;
 - 100% pour les titres et valeurs sûres et liquides ;
 - 100% pour les autres éléments d'actif éligibles à hauteur de la partie éligible au refinancement.

Pour les besoins du programme, le taux de surdimensionnement (à savoir, la valeur comparée de l'encours en principal total des obligations foncières et de l'encours en principal total des Expositions) a été déterminé en accord avec les agences de notation dans une démarche qui tient compte du risque de défaut du débiteur, mais aussi des taux de défaut et de recouvrement des expositions sur personnes publiques.

BNP Paribas Public Sector SCF s'engage (i) à se conformer aux critères d'éligibilité applicables aux expositions sur personnes publiques en conformité avec les textes applicables évoqués ci-dessus et (ii) à maintenir un surdimensionnement dont le taux a été négocié avec les agences de notation.

Standard & Poor's Rating Services et Fitch Ratings ont eu des démarches différentes pour la modélisation permettant de déterminer le taux de surdimensionnement.

Les démarches ont tenu compte à la fois du risque de défaut des entités concernées du Groupe BNP Paribas, ainsi que des taux de défaut et de recouvrement des expositions sur personnes publiques.

Au 30 juin 2020, le ratio de couverture était de 5 508%.

✦ Risque sur les entités BNP Paribas

Le mécanisme utilisé en vue de consentir ou acquérir les expositions sur personnes publiques, en l'occurrence par le transfert par voie de bordereau conformément à l'article L. 513-13 du Code monétaire et financier, permettront à BNP Paribas Public Sector SCF, en cas de défaut de BNP Paribas S.A, de conserver la propriété des créances donnant naissance aux expositions sur personnes publiques et/ou aux flux de recouvrement générés par ces créances et ce y compris en cas d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de BNP Paribas.

A ce stade BNP Paribas Public Sector SCF ne propose l'acquisition d'expositions sur personnes publiques ou l'octroi de prêts à terme qu'à BNP Paribas. En conséquence, le coût du risque de crédit de BNP Paribas Public Sector SCF est estimé comme étant très faible dès lors que BNP Paribas jouit actuellement d'une excellente notation de la part des agences de notation. En effet, la dette moyen long terme de BNP Paribas est notée A1 par Moody's, A par S&P et A+ par Fitch.

✦ Risque sur les débiteurs

1 - Il convient de souligner que malgré un objet social large conformément aux possibilités attribuées par les dispositions des articles L. 513-2 et suivants du Code monétaire et financier, BNP Paribas Public Sector SCF a volontairement souhaité limiter ses activités au financement ou à l'acquisition d'exposition sur des personnes publiques. BNP Paribas Public Sector SCF s'est engagée vis-à-vis de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution à se conformer à une telle restriction et, en conséquence, n'est pas autorisée et n'a pas l'intention de refinancer de l'immobilier résidentiel.

Par ailleurs, les personnes publiques auxquelles BNP Paribas Public Sector SCF est exposée in fine, directement ou par le biais d'une garantie, bénéficient des meilleures notations.

2 - Dans le cadre de la convention de recouvrement, BNP Paribas a été désignée par BNP Paribas Public Sector SCF, afin d'administrer et recouvrer, pour son compte, conformément à l'article L. 513-15 du Code monétaire et financier, les actifs cédés à BNP Paribas Public Sector SCF.

Dans l'hypothèse où une procédure du livre VI du Code de commerce serait ouverte à l'encontre de BNP Paribas, un arrêt des paiements, conformément aux dispositions relatives aux procédures collectives (de droit français) empêcherait BNP Paribas Public Sector SCF de recouvrer les sommes dues au titre des actifs cédés du portefeuille auprès de BNP Paribas, dans la mesure où ces sommes ne seraient pas individualisées par rapport aux autres fonds appartenant à BNP Paribas.

Afin d'éviter ce risque de confusion ou « *commingling risk* », BNP Paribas Public Sector SCF bénéficie d'un engagement de la part de BNP Paribas de lui verser un certain montant à chaque date d'encaissement suivant la dégradation de la notation à court terme de la dette chirographaire, non bénéficiaire de garanties personnelles ou réelles de BNP Paribas en deçà des seuils suivants : A-1 pour S&P, ou F1 pour Fitch (ou tout autre notation minimum respectant les critères de méthodologie des agences de notation afin de maintenir la notation des obligations foncières) en créditant un compte nanti tel que désigné par BNP Paribas Public Sector SCF, comme sûreté de ses engagements, au titre de la convention de gestion et recouvrement.

Un tel gage espèce est octroyé conformément à l'article L. 211-38 et suivant du Code monétaire et financier. Toutes sommes demeurant au crédit du compte nanti après remboursement complet des engagements de la convention de gestion et de recouvrement devront être rétrocédées dans les meilleurs délais à BNP Paribas.

✦ Risque au regard de l'investissement des fonds propres de la Société

BNP Paribas Public Sector SCF n'encourra pas de risque de crédit s'agissant de l'investissement de ses fonds propres (en dépôts à terme ou autres) dès lors que les seuls instruments auxquels BNP Paribas Public Sector SCF sera autorisée à recourir à cet effet devront obligatoirement permettre un adossement (direct ou indirect) exact du risque encouru par BNP Paribas Public Sector SCF.

Dans la mesure où il y a aura réinvestissement des instruments financiers ou transfert des dépôts à terme (dans lesquels sont investis les fonds propres) auprès d'émetteur ou d'un dépositaire présentant une notation minimum requise, le risque sera considérablement atténué.

II - RISQUE DE TAUX, DE CHANGE ET RISQUE DE MARCHE

BNP Paribas Public Sector SCF pourra émettre des obligations foncières à taux fixe ou variable, en euros ou autres devises. BNP Paribas Public Sector SCF ne doit assumer aucun risque de change et aucun risque de taux, et pratique donc une couverture quasi-systématique des nouvelles opérations (achat d'un nouveau portefeuille de créances, nouvelle émission) par des swaps de devise et des swaps de taux :

- L'ensemble des créances clientèle à taux fixe et la majorité des créances à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois sont swappés contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations foncières, qui sont le plus souvent à taux fixe, sont swappées contre Euribor 1 mois.
- Les emprunts relais de BNP Paribas Public Sector SCF qui lui servent à refinancer l'achat de portefeuilles d'actifs dans l'attente de la prochaine émission d'obligations foncières, sont également indexés sur Euribor 1 mois.

- Le cash en provenance des remboursements clientèle est utilisé régulièrement pour rembourser les emprunts relais ou est laissé à court terme sur le compte courant cash de BNP Paribas Public Sector SCF.

Le seul risque de taux est donc un risque sur les «*fixings*», mais ce risque est très limité car il s'étend sur une période de moins d'un mois et de façon marginale sur une période de quelques mois grâce à notre choix d'indexer la plupart des actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.

III - RISQUE DE LIQUIDITE

A partir du constat que la maturité et le profil d'amortissement des actifs éligibles constitués par les expositions sur les personnes publiques ne coïncident pas avec ceux des Obligations Foncières, il est potentiel que soit créé un besoin de liquidité au niveau de BNP Paribas Public Sector SCF.

Afin de pouvoir répondre à ce besoin, la Société bénéficie d'un engagement de la part de BNP Paribas, en application de la convention de gestion et de recouvrement («*Master Servicing Agreement*»), par lequel BNP Paribas s'engage à procéder à l'avance des sommes à recouvrer pour un montant correspondant aux échéances qui devront être payées par BNP Paribas Public Sector SCF lors de la prochaine date d'échéance d'une série d'Obligations Foncières donnée.

Toutes les sommes recouvrées par BNP Paribas en tant que mandataire au recouvrement relativement aux expositions sur les personnes publiques doivent servir à désintéresser BNP Paribas au titre des avances qu'elle a effectué au bénéfice de BNP Paribas Public Sector SCF.

Au 30 juin 2020, les informations sur les besoins de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture ceux-ci sont estimées comme suit :

- Les flux entrants sont composés :
 - des remboursements des créances et des Titres (principal et intérêts) : 346 millions d'euros ; et
 - des remboursements des dépôts à terme : 24 millions d'euros.
- Les flux sortants sont composés du remboursement de principal et du versement d'intérêts au titre d'emprunts non privilégiés à BNP Paribas : 80 millions d'euros.
- Au 30 juin 2020, les valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Public Sector SCF s'élèvent à 34 millions d'euros et sont exclusivement constitués des éléments suivants :
 - Cash : 10 millions d'euros ; et
 - Dépôt à terme à 28 jours provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 24 millions d'euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

IV - RISQUE OPERATIONNEL

Une convention « de mise à disposition de moyens » conclue avec BNP Paribas permet la mise à disposition par BNP Paribas de tous les moyens humains et techniques nécessaires à la poursuite des activités de la BNP Paribas Public Sector SCF notamment des moyens informatiques, de secrétariat juridique, de contrôle interne permanent et périodique et de déontologie.

Le dispositif de mesure et de gestion du risque opérationnel est mis en œuvre dans le groupe BNP Paribas de façon proportionnée aux risques encourus et dans un souci de couverture large. Il couvre tous les événements incluant notamment les risques liés à des événements de faible occurrence mais à fort impact, les risques de fraudes interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) n°575/2013.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une gouvernance formalisée qui associe :

- un premier niveau de défense, sous la responsabilité des équipes en charge de la mise en œuvre opérationnelle des processus et qui s'appuie sur des compétences dites OPC (Operational Permanent Control).
- un second niveau de défense, constitué de fonctions de contrôle permanent indépendantes, et en particulier des équipes RISK (dont RISK ORC) chargées de définir le cadre général de fonctionnement du dispositif de gestion des risques opérationnels et d'exercer un second regard sur la façon dont ceux-ci sont identifiés, évalués et gérés par le premier niveau de défense.

Les décisions structurantes de gestion du risque opérationnel sont prises par le management dans le cadre de comités formels dans lesquels le second niveau de défense est présent et qui font l'objet de compte rendus. Un système d'escalade et d'arbitrage encadre ce dispositif de gouvernance.

Par ailleurs, pour l'exercice 2020, les seuils d'alerte concernant le risque d'incident opérationnel (article 98, de l'Arrêté du 3 novembre 2014), déterminé sur la base du PNB de l'exercice 2019 et compte tenu des fonds propres au 31 décembre 2019 ont été fixés à 80 000 euros pour les cas de fraude et maintenu à un million d'euros pour les autres cas, sur la base du PNB et des Fonds propres de l'exercice 2019, conformément à la même procédure Groupe.

Ces seuils ont été présentés lors du Conseil d'Administration du 26 mars 2020 avec le rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques.

Les critères et seuils définissant les incidents significatifs sont définis par la procédure Risk ORC Groupe : « L'information des dirigeants effectifs, de l'organe de surveillance et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en matière d'incidents significatifs de risque opérationnel » mise à jour le 9 novembre 2016.

Enfin, la Société dépend de BNP Paribas ou de ses sociétés affiliées (ou de celles qui leur succéderaient) pour les activités suivantes :

- la gestion de ses opérations conformément aux dispositions de l'Article L.513-15 du Code monétaire et financier ;
- la gestion de ses risques ;
- l'origination et le suivi commercial des prêts à l'habitat qu'il accorde ;
- la couverture de ses engagements au titre des obligations de financement de l'habitat ;
- l'apport de liquidités ;

- l'ouverture et le fonctionnement de ses comptes bancaires.

Sans préjudice de la garantie de BNP Paribas, en tant qu'emprunteur, à la Société en qualité de prêteur, au titre de la convention de crédit, la Société est également exposée au risque de crédit de BNP Paribas, au titre des avances à BNP Paribas consenties par la Société.

V - RISQUE JURIDIQUE

La structuration de la transaction a fait l'objet des conseils donnés par un cabinet d'avocats de premier plan, le cabinet Allen & Overy. Par ailleurs, le risque juridique des opérations de BNP Paribas Public Sector SCF a été, lors du lancement du programme, très largement analysé tant en interne que par les agences de notation (et leurs propres cabinets conseils).

Une équipe de juristes spécialisés de BNP Paribas, associée au cabinet Allen & Overy, participe activement aux opérations de BNP Paribas Public Sector SCF.

* * *

Par ailleurs, notons qu'il n'existe pas à la date de dépôt du présent document, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent - ou susceptibles d'avoir - une incidence significative.

* * *

De même, à cette date, aucune procédure judiciaire, fiscale ou réglementaire susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière et le patrimoine de la société n'est en cours.

VI - CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE, RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET STRATEGIE BAS-CARBONE

La Société ne dispose ni d'effectifs, ni de moyens propres, et repose sur ceux mis à sa disposition par sa société mère, BNP Paribas. Pour plus d'informations sur les conséquences sociétales et environnementales et engagements en faveur du développement durable du groupe BNP Paribas, il convient de se consulter le document de référence publié annuellement à l'adresse ci-dessous :

<https://invest.bnpparibas.com/documents-de-reference>

ETATS FINANCIERS

Comptes arrêtés au 30 juin 2020

(En euros)

SOMMAIRE

COMPTES SOCIAUX

Compte de résultat au 30 juin 2020	2
Bilan au 30 juin 2020	3
1 - Résumé des principes comptables appliqués par BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF	4
2 - Notes relatives au compte de résultat au 30 juin 2020	8
2a - Marge d'intérêts	8
2b - Commissions	9
2c - Charges générales d'exploitation	9
2d - Impôt sur les bénéfices	9
3 - Notes relatives au bilan au 30 juin 2020	10
3a - Caisse, banques centrales et CCP	10
3b - Créances et dettes envers les établissements de crédits	10
3c - Opérations avec la clientèle	11
3d - Obligations et autres titres à revenu fixe	11
3e - Autres actifs et passifs	12
3f - Comptes de régularisation	12
4 - Informations complémentaires	13
4a - Evènements postérieurs à la clôture	12
4b - Evolution du capital en euros	12
4c - Variation des capitaux propres	13
4d - Notionnel des instruments financiers	13
4e - Informations sur les postes du hors-bilan	14
4f- Echéance des emplois et des ressources	14
4g - Dettes représentées par un titre	14

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2020

En euros	Notes	30/06/2020	30/06/2019
Intérêts et produits assimilés	2.a	5 911 417	5 609 635
Intérêts et charges assimilées	2.a	(5 392 462)	(6 388 806)
Revenus des titres à revenu variable			
Commissions (produits)	2.b	600 000	600 000
Commissions (charges)	2.b	(97 563)	(287 653)
Gains ou pertes sur opérations de change et d'arbitrage		(12 625)	(23 909)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire		-	-
Autres charges d'exploitation bancaire		(219)	(272)
PRODUIT NET BANCAIRE		1 008 548	(491 005)
Frais de personnel		-	-
Autres frais administratifs	2.c	(105 112)	(306 313)
Charges diverses d'exploitation bancaire	2.c	(238 354)	(244 707)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Dépréciation du portefeuille-titres et opérations diverses		(8 751)	(15 706)
Reprises de dépréciation du portefeuille-titres et opérations diverses		143 267	4 169
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		799 598	(1 053 562)
Coût du risque			
RESULTAT D'EXPLOITATION		799 598	(1 053 562)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		799 598	(1 053 562)
Résultat exceptionnel (1)			
Impôt sur les bénéfices	2.d	142 120	(6 547 777)
RESULTAT NET		941 718	(7 601 339)

BILAN au 30 juin 2020

En euros	Notes	30/06/2020	31/12/2019
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP	3.a	15	1 108
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	3.b	49 107 059	1 097 627 871
Opérations avec la clientèle	3.c	301 551 256	393 608 446
Créances douteuses	3.c	18 969 606	28 368 752
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.d	391 346 974	582 169 568
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme		-	-
Parts dans les entreprises liées			
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Actions propres			
Autres actifs	3.e	448 253	528 903
Comptes de régularisation	3.f	3 148 887	35 158 617
TOTAL ACTIF		764 572 050	2 137 463 265
PASSIF			
DETTES			
Banques centrales et CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	3.b	730 489 935	1 060 126 926
Opérations avec la clientèle	3.b		
Dettes représentées par un titre	3.g		1 031 746 575
Autres passifs	3.e	2 628 008	2 770 127
Comptes de régularisation	3.f	14 105 464	26 412 711
Provisions pour risques et charges			
Dettes subordonnées	3.h	-	-
TOTAL DETTES		747 223 407	2 121 056 339
CAPITAUX PROPRES			
	4.b		
Capital souscrit	4.a	24 040 000	24 040 000
Prime d'émission			
Réserves		2 322 537	2 322 537
Report à nouveau		(9 955 612)	11 613
Résultat de l'exercice		941 718	(9 967 224)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		17 348 643	16 406 926
TOTAL PASSIF		764 572 050	2 137 463 265
HORS BILAN			
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	4.d	428 728	386 666
Engagements sur titres		-	-
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	4.d	229 838 121	324 768 150
Engagements sur titres			

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Les comptes de la société sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux sociétés financières tels que figurant dans le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Le compte de résultat au 30 Juin 2020 et les notes aux Etats Financiers afférentes présentent une information comparative au 31 Décembre 2019.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Contexte de clôture COVID-19

Depuis son apparition en Chine en Décembre 2019, une nouvelle souche du coronavirus (COVID-19) s'est transformée en pandémie et s'est propagée dans de nombreux pays à travers le monde. La pandémie et les mesures gouvernementales prises pour y répondre (fermetures de frontières, restrictions de déplacements, mesures de confinement...) ont eu et continueront d'avoir un impact important, direct et indirect, sur l'activité économique et les marchés financiers à l'échelle mondiale. En particulier, les forts ralentissements des économies dans de nombreuses régions ainsi que la réduction des échanges commerciaux mondiaux ont eu et pourront continuer à avoir des effets négatifs sévères sur la conjoncture économique mondiale, à mesure que la production mondiale, les investissements, les chaînes d'approvisionnement et les dépenses de consommation sont et continueront d'être affectés.

Face aux conséquences économiques et de marché négatives de la pandémie, divers gouvernements et banques centrales ont pris ou annoncé des mesures pour soutenir l'économie (systèmes de garantie de prêts, reports d'échéances fiscales, couverture élargie du chômage...) ou pour améliorer la liquidité sur les marchés financiers (achats d'actifs accrus, lignes de financement...). Rien ne permet toutefois de garantir que de telles mesures suffiront à compenser les effets négatifs de la pandémie sur l'économie régionale ou mondiale, à atténuer les récessions régionales ou mondiales (qui se produisent actuellement ou sont généralement prévues) ou à stabiliser les marchés financiers, pleinement et durablement. L'environnement économique pourrait bien se détériorer encore avant de commencer à s'améliorer.

L'incertitude quant à la durée, l'ampleur et la trajectoire à venir de la pandémie ainsi que le rythme de sortie des confinements et du relâchement des contraintes sur la mobilité et d'autres restrictions rendent difficile la prévision de l'impact sur BNP Paribas Public Sector SCF.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent essentiellement des crédits à l'exportation et de prêts à la clientèle financière garantis par des personnes publiques auxquelles s'ajoutent des créances aux collectivités locales. Elles sont ventilées en créances commerciales, autres crédits et crédits à l'équipement.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les surcotes/décotes correspondant à la différence entre la valeur nominale et le prix d'achat sont lissées linéairement sur la durée restant à courir des créances.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : il s'agit essentiellement des obligations foncières.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du résultat.

Les primes d'émission ou le remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

Les produits et charges constatés d'avances liés aux soultes de swaps ainsi que les intérêts et produits à recevoir rattachés aux swaps sont présentés au bilan dans les comptes de régularisation par compensation de devises.

➤ *Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture*

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Impôt sur les bénéfices

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF enregistre à compter de 2014 un changement de méthode comptable concernant ses impôts différés.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Le changement est exceptionnel et justifié par l'amélioration de l'information financière dans la mesure où elle permet d'éviter la volatilité induite par le traitement fiscal inhérent à l'activité de la société.

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Opérations en devises

Les créances, dettes, engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat, à l'exception des instruments financiers enregistrés au hors-bilan, pour lesquels l'écart est conservé dans un compte de régularisation.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts, des emprunts ou des opérations de hors-bilan, sont enregistrés dans des comptes de produits et de charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

Le résultat mensuel en devises est partiellement couvert à hauteur du montant de résultat mensuel déterminé selon le référentiel IFRS. La part non couverte génère un gain ou une perte de change en résultat.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Informations relatives aux transactions entre parties liées

Compte tenu de l'activité de la société et de son lien capitalistique (filiale détenue à 99,99% par BNP Paribas SA), les obligations de l'ANC N°2014-07 sur la présentation des informations sur les parties liées ne sont pas applicables.

Régime d'intégration fiscale

BNP PARIBAS Public Sector SCF est intégrée au Groupe Fiscal France dont la tête de groupe est BNP Paribas.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.

Consolidation

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS SA.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 30 juin 2020

2.a MARGE D'INTERETS

BNP Paribas Public Sector SCF présente sous les rubriques " Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilées" la rémunération déterminée des instruments financiers évalués au coût amorti.

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En euros	30/06/2020		30/06/2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1 471 076	(1 095 152)	55 214	(869 837)
Comptes à vue, prêts et emprunts	1 471 076	(1 095 152)	55 214	(869 837)
Clientèle	1 641 587	-	2 652 885	-
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	1 641 587		2 652 885	
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 798 754	(3 918 769)	2 901 536	(3 757 696)
Titres de placement	2 798 754	(3 918 769)	2 901 536	(3 757 696)
Dettes représentées par un titre	-	(378 541)	-	(1 761 273)
Obligations Foncières		(378 541)		(1 686 292)
Dettes Subordonnées à terme				(74 981)
Produits et charges d'intérêts	5 911 417	(5 392 462)	5 609 635	(6 388 806)

2.b- COMMISSIONS

En euros	30/06/2020		30/06/2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	600 000	(97 563)	600 000	(287 653)
Opérations sur titres <i>dont commissions de placements</i>	600 000	(97 563) (49 836)	600 000	(287 653) (161 076)
Produits et charges de commissions	600 000	(97 563)	600 000	(287 653)

2.c CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En euros	30/06/2020	30/06/2019
Autres frais administratifs	(105 112)	(306 313)
Rémunération d'intermédiaires	(286 052)	(236 604)
Impôts et taxes <i>dont reprise de provision C3S 2019</i>	180 940 192 978	(69 709)
Charges d'exploitation	(105 112)	(306 313)
<i>(F) onds de (R) ésolution (U) nique (1)</i>	(238 354)	(244 707)
Charges diverses d'exploitation bancaire	(238 354)	(244 707)

2.d IMPOT SUR LES BENEFICES

En euros	30/06/2020	30/06/2019
Impôts courants de l'exercice	(48 819)	(5 522)
Impôt différé	190 939	(6 542 255)
Impôt sur les bénéfices	142 120	(6 547 777)

3. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 juin 2020

3.a BANQUES CENTRALES ET OFFICES DES CHEQUES POSTAUX

En euros	30/06/2020	31/12/2019
Banques centrales et offices des chèques postaux	15	1 108
Banques centrales	15	1 108
Banques centrales	15	1 108

3.b CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En euros	30/06/2020	31/12/2019
Prêts et créances	49 107 059	1 097 627 871
Comptes ordinaires débiteurs	22 828 152	70 496 854
Comptes à terme et prêts (1)	26 278 907	1 027 131 017
Prêts et créances sur les établissements de crédit	49 107 059	1 097 627 871
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>56 019</i>	<i>153 968</i>
<i>(1) Les taux d'intérêts sur emprunt étant négatif, les intérêts ont été rattachés à l'actif au 30 juin 2020</i>		

En euros	30/06/2020	31/12/2019
Dettes et emprunts	730 489 936	1 060 126 926
Comptes ordinaires créditeurs	442 692	
Emprunts à terme (2)	730 045 100	1 060 125 379
intérêts sur cash collatéral versés au titre du FRU	2 144	1 547
Dettes envers les établissements de crédit	730 489 936	1 060 126 926
<i>(2) Les taux d'intérêts sur prêts étant négatif, les intérêts ont été rattachés au passif au 30 juin 2020</i>	<i>11 813</i>	<i>126 926</i>

3.c OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En euros	30/06/2020	31/12/2019
Prêts et créances	320 520 862	421 977 198
Autres crédits à la clientèle	301 551 256	393 608 446
Créances douteuses	18 969 606	28 368 752
Opérations avec la clientèle - Actif	320 520 862	421 977 198
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>1 094 148</i>	<i>1 582 606</i>

3.d OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

En euros	30/06/2020	31/12/2019
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Valeur brute	387 411 339	576 767 413
Provision	(8 751)	(143 267)
Créances rattachées	3 944 386	5 545 422
Obligations et autres titres à revenu fixe	391 346 974	582 169 568

3.e - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En euros	30/06/2020	31/12/2019
Autres actifs divers	448 253	528 903
<i>dont Acompte Impôt sur les sociétés</i>	-	-
<i>dont Impôts différés actifs</i>	-	-
<i>dont (F)onds de (R)ésolution (U)nique</i>	428 728	386 666
<i>dont créances sur l'Etat</i>	19 525	142 237
Autres Actifs	448 253	528 903
Autres passifs divers		
<i>dont Impôts différés passifs</i>	2 579 187	2 770 127
<i>dont impôts sur les bénéfices</i>	48 819	
<i>Autres impôts et taxes</i>	2	-
Autres Passifs	2 628 008	2 770 127

3.f COMPTES DE REGULARISATION

En euros	30/06/2020	31/12/2019
Produits à recevoir	1 055 410	33 113 263
Autres comptes de régularisation débiteurs	1 257 892	2 045 354
<i>dont Charges à répartir</i>		171 002
<i>dont Charges constatées d'avance</i>	1 257 892	1 874 353
Réévaluation des instruments dérivés et de change	835 585	
Comptes de régularisation - actif	3 148 887	35 158 617
Charges à payer	5 379 062	7 865 510
Autres comptes de régularisations créditeurs	8 726 402	15 186 348
<i>dont Produits constatés d'avance</i>	8 726 402	15 186 348
Réévaluation des instruments dérivés et de change		3 360 853
Comptes de régularisation - passif	14 105 464	26 412 711

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.a EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

4.b EVOLUTION DU CAPITAL EN EUROS

	Nombre de titres				Valeur nominale
	à l'ouverture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	2 404 000			2 404 000	10 euros
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					

4.c VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En euros	31/12/2019	Augmentations de postes	Diminutions de postes	30/06/2020
Capital	24 040 000			24 040 000
Primes démission				
- Réserve légale (1)	2 322 536			2 322 536
- Réserves statutaires et contractuelles	-			-
- Réserves règlementées plus-values long terme	-			-
- Autres Réserves	-			-
Ecart de réévaluation	-			-
Report à nouveau	11 613		(9 967 224)	(9 955 611)
Résultat de l'exercice	(9 967 224)	941 718	9 967 224	941 718
Capitaux propres	16 406 925	941 718	-	17 348 643

4.d NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments

En euros	30/06/2020	31/12/2019
Instruments dérivés de cours de change	166 554 058	234 155 906
Instruments dérivés de taux d'intérêt	493 673 869	2 697 197 643
Instruments financiers à terme sur marché de gré à gré	660 227 927	2 931 353 549
La valorisation nette des swaps est de :	-12 868 912 €	15 812 240 €
La PV des swaps sur les actifs clientèle et sur les titres est de :	-12 868 912 €	-21 275 406 €
La PV des swaps sur les émissions est de :		37 087 646 €

4.e - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN

En euros	30/06/2020	31/12/2019
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Engagement garantie financière		
Fonds de garantie des dépôts et de résolution	428 728	386 666
Engagements de garantie donnés	428 728	386 666

En euros	30/06/2020	31/12/2019
Clientèle		
BPIFRANCE ASSURANC- ex Coface	72 751 744	97 291 666
Euler Hermes KreditVersi	140 631 848	194 825 035
Export CT guarantee dept	11 032 032	17 511 547
Export import BK OF US	5 422 497	15 139 902
EKF DENMARK	-	-
Engagements de garantie reçus	229 838 121	324 768 150

4.f ECHEANCE DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En milliers d'euros	Opérations		Durée restant à courir			Total
	A vue au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
EMPLOIS						
Banque Centrale	0					0
Créances sur les établissements de crédit	22 828	24 000	1 482	741	0	49 051
créances à vue	22 828					22 828
créances à terme		24 000	1 482	741		26 223
Opérations avec la clientèle		43 172	106 242	157 895	12 118	319 427
Obligations et autres titres revenu fixe		100 142	241 110	46 151		387 403
RESSOURCES						
Dettes envers les établissements de crédit	443			730 035		730 478
Dettes représentées par un titre						-
Dettes subordonnées						-

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

En euros	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Situation financière en fin d'exercice				
Capital social	24 040 000	24 040 000	24 040 000	24 040 000
Nombre d'actions émises	2 404 000	2 404 000	2 404 000	2 404 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat global des opérations effectives				
Produit Net Bancaire	6 306 228	6 240 732	6 287 353	588 556
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	5 216 224	5 283 185	5 440 001	(285 323)
Impôt sur les bénéfices	(1 914 275)	(1 902 164)	(4 319 266)	(9 542 803)
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	3 350 029	3 381 021	1 116 566	(9 967 224)
Montant des bénéfices distribués	2 259 760	3 221 360	1 057 760	
Résultat des opérations réduit à une seule action				
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,37	1,41	0,47	(4,09)
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	1,39	1,41	0,46	(4,15)
Dividende versé à chaque action	0,94	1,34	0,44	-
Personnel				
Nombre de salariés	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant de la masse salariale	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres, etc...)	Néant	Néant	Néant	Néant

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Société anonyme

1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1 janvier 2020 au 30 juin 2020

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de 2 510 460€
672 006 483 RCS Nanterre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Aux actionnaires

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Société anonyme

1 boulevard Haussmann

75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société, relatifs à la période du 1 janvier 2020 au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration le 16 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au COVID-19 et de difficultés à appréhender ces incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense le 22 septembre 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

DocuSigned by:

5A18039A09874B4...
Ridha BEN CHAMEK

DocuSigned by:

08D17DAC57164C9...
Laurence DUBOIS